

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 478 Voeu relatif au soutien du référendum d'initiative partagée (RIP) contre la privatisation des aéroports de Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant que le Conseil constitutionnel a validé une procédure du RIP, engagée par les Parlementaires français pour s'opposer à la privatisation du Groupe Aéroport de Paris et affirmer son caractère de service public national ;
Considérant le recueil en ligne, sur un site géré par le Ministère de l'Intérieur, des soutiens au Référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris, depuis le 13 juin 2019 et pour 9 mois ;
Considérant que le référendum aura lieu si 10% du corps électoral le soutient, soit 4,7 millions de personnes ;
Considérant qu'actuellement le compteur du ministère de l'intérieur affiche 863 576 soutiens dont 71 772 à Paris soit un pourcentage de 5,49 % du corps électoral ;
Considérant le vœu de l'exécutif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2019, par lequel la Ville de Paris s'est engagée à organiser des points d'accès "internet", dédier des agent·e·s à l'accueil et au renseignement pour les citoyen·ne·s qui souhaitent participer au RIP, mettre tous les moyens à disposition pour faire connaître la procédure RIP (communication, affichage, etc.) ;
Considérant que la participation au RIP ADP se fait exclusivement par voie numérique ;
Considérant les difficultés pour de nombreux habitant·e·s d'accéder à un outil numérique ;
Considérant l'absence de campagne de communication publique par le Gouvernement concernant la mise en place du RIP et le peu de relais médiatique ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, et de Nathalie Maquoi, Virginie Daspét et des élu·e·s du groupe Génération·s, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu que:

- la Ville de Paris continue de communiquer sur l'existence du RIP et la possibilité d'être accompagné par des agent·e·s et qu'une communication efficace soit proposé via les réseaux sociaux.
- la Ville de Paris renforcera les points de facilitation numérique dans chaque arrondissement,
- la Ville de Paris pourra mettre à disposition des organisateurs de débat sur le sujet, selon les procédures et dispositions en vigueur, les moyens nécessaires.